

Note de présentation

Projet de transfert d'activités de gestion de la DRH Campus Timone vers la FSMPM

Comité Technique du 13 juillet 2021

1. Présentation du contexte

La DRH campus Timone a la particularité de proposer à la fois une activité de développement RH pour tous les personnels du site et une activité de gestion individuelle et collective des personnels hospitalo-universitaires (HU) de l'UFR des Sciences Médicales et Paramédicales (SMPM) et de l'UFR de Pharmacie.

Cette organisation spécifique est liée à de fortes interactions avec les composantes en proximité, dans la mesure où ce sont les conseils de l'UFR SMPM et de l'UFR de Pharmacie qui sont compétents pour donner un avis sur le recrutement et la carrière des personnels bi-appartenant. Dans le même ordre d'idée, ce sont les directeurs des deux UFR qui ont délégation du président de l'université pour signer tous les actes de gestion de ces personnels (ex. arrêtés de nomination et de renouvellement des non-titulaires, arrêtés de titularisation, de classement, d'avancement d'échelon, d'avancement de grade ou de mobilité des titulaires). Ceci implique, pour le bureau des personnels enseignants de la DRH campus Timone, une préparation des conseils d'UFR mensuels, ainsi qu'un circuit de parapheurs en lien avec les cabinets des directeurs des deux UFR.

Trois agents (1 catégorie B et 2 catégories C) assurent actuellement, en lien avec le responsable de la DRH campus, la gestion individuelle et collective (hors-paie) des 633 personnels HU titulaires et non-titulaires de médecine, odontologie et pharmacie, depuis leur recrutement jusqu'à leur retraite. Seule la paie de ces personnels HU est assurée par une gestionnaire du bureau de gestion des personnels enseignants du pôle de gestion des personnels (DRH).

Dans plusieurs universités françaises, la gestion individuelle et collective des personnels HU fait partie des missions dévolues aux UFR de rattachement de ces personnels. Certaines UFR de médecine ou de pharmacie vont jusqu'à assurer la paie de ces personnels. Jusqu'en 2012 à Marseille, la gestion individuelle et collective des personnels HU était assurée par les trois UFR (médecine, pharmacie et odontologie).

2. Proposition soumise à l'avis du Comité Technique

Il est proposé d'émettre un avis sur le projet de transfert à l'UFR SMPM de l'activité de gestion individuelle et collective (hors-paie) des personnels HU, à compter du 1^{er} septembre 2021, avec changement de l'affectation des 3 agents concernées à la même date.

L'adjointe du bureau des personnels enseignants de la DRH campus Timone serait rattachée hiérarchiquement à la responsable administrative adjointe RH-Finances de l'UFR SMPM. Les deux gestionnaires de catégorie C resteraient sous l'autorité hiérarchique de l'adjointe du bureau des personnels HU.

Pour maintenir la même qualité de service, il est également proposé que la gestion des 40 personnels HU de pharmacie reste assurée par ce même bureau.

La DRH campus Timone continuerait d'assurer l'activité de développement RH pour tous les personnels du site Timone, qu'ils soient BIATSS ou enseignants.